



Tourcoing, le 27 mars 2025

Affaire suivie par : A. CAUDRON
06 33 87 94 12
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

**Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales**

Objet : Tournoi de rugby « à toucher » – 15^{ème} édition

P.J. : Fiche de déplacement

L'ASND organise le samedi 27 septembre 2025 à Tarnos (40) le 15^{ème} tournoi de rugby à toucher au stade intercommunal Jean-André Maye.

1°) Conditions de participation

A – Pré-inscription

Nous attirons l'attention sur le fait que les places sont limitées et susceptibles d'être rapidement prises. Il faut donc faire preuve de réactivité d'une part et de rigueur afin de respecter l'ensemble des conditions prévues ci-après.

Avant le **1^{er} juin 2025** :

- Inscriptions en équipes (5 à 10 personnes) déjà constituées (prioritaires) ou en individuel* ;
- donner un nom à votre équipe ;
- pour chaque joueur/ses, veuillez indiquer : nom-prénom-DR d'appartenance ;

Par mail : rugby@asnd.fr

Une sélection sera ensuite effectuée par le comité organisateur.

Les équipes sélectionnées recevront en retour les jetons permettant à leurs membres de finaliser leur inscription en ligne.

* Des équipes pourront également être complétées par les organisateurs afin de prendre en compte les inscriptions individuelles.

B - Conditions

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- La licence ASND 2025 (numéro d'adhérent actif)
- une fiche individuelle de santé à remplir en ligne ;
- une participation individuelle de 45€ à régler en ligne lors de l'inscription.

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le 1^{er} juillet 2025)

Attention : le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2025 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site www.asnd.fr)

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

– Frais de déplacement (cf fiche à renvoyer par voie postale uniquement)
L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation. **Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût économique et environnemental** (covoiturage, réductions SNCF, tarifs groupes, anticipation au plus tôt,...).

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Il sera limité à 200€.

Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum.

La mention de l'IBAN est obligatoire

– Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND depuis le vendredi soir jusqu'au dimanche matin pour les participants logeant avec le groupe. Le repas officiel suivi de la remise des prix est prévu le samedi soir.

– Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND. Les participants seront logés au village vacances « la forêt des landes » au 91 avenue Julian Grimau, 40220 Tarnos
Possibilité d'arriver dès le vendredi soir.

3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

– congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Jonathan CHARLES, conseiller technique rugby, rugby@asnd.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,



Cyrille COHEN